

**ANNEXE 2 : Mode opératoire exceptionnel pour une demande de subvention papier  
sous réserve d'accord**

***Date limite de dépôt : 2 mai 2017***

En cas d'impossibilité avérée d'utiliser e-subvention, et après accord du service instructeur, la transmission d'un dossier de demande de subvention papier au correspondant FDVA reste ouverte. Les différents documents à fournir sont téléchargeables sur le site de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine ainsi que sur les liens suivants :

① Compte rendu financier des actions FDVA subventionnées en 2016.

(Téléchargeable sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/Cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/Cerfa_15059.do))

② Tableau récapitulatif des projets d'actions de formation priorités (cf. **annexe 3**).

③ Dossier « Cerfa 12156\*05 ».

(Téléchargeable sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/Cerfa\\_12156.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/Cerfa_12156.do))

④ Programme détaillé de chaque action : **(à défaut, il justifiera le rejet de la demande)**

⑤ L'ensemble de pièces obligatoires prévues :

(Téléchargeable sur :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?CerfaNotice=51781&CerfaFormulaire=12156>)